

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-508 DU 28 OCTOBRE 1999

Chargeant Monsieur **Adékpédjou S. AKINDES**,
Ministre chargé des Relations avec les Institutions,
la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur,
de l'intérim de Monsieur **Félix Essou DANSOU**,
Ministre des Mines, de l'Energie et de
l'Hydraulique pour compter du 26 Octobre 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU : La loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : La proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996.

VU : Le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement

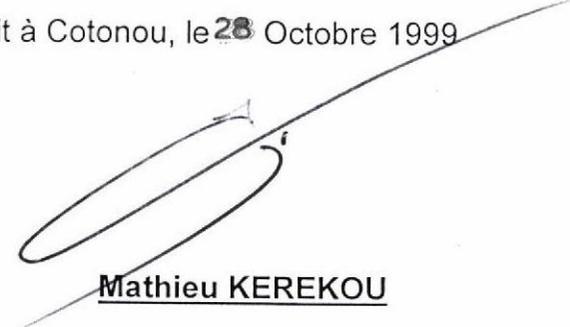
DECRETE :

Article 1^{er}: Pour compter du 26 Octobre 1999, Monsieur **Adékpédjou S. AKINDES**, Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur **Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Octobre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MMEH-MEHU ; SGG 4 ;
AUTRES MINISTRES 17 ; DEPARTEMENTS 6 ; JORD 1.4